

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Aujourd'hui, la Cour d'appel fédérale a accueilli la requête présentée par la Société Radio-Canada afin d'obtenir l'autorisation d'en appeler de la décision de radiodiffusion CRTC 2022-175 disposant de la *Plainte à l'encontre de la Société Radio-Canada concernant l'utilisation d'un mot offensant en ondes* émise par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le 29 juin 2022. Conformément à la pratique usuelle, la Cour n'a pas émis de motifs.